Union Nationale du Sport Scolaire

FICHE SPORT DEPARTEMENTALE VOLLEYBALL

FICHE SPORT 2022-23

Dispositions spécifiques

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN VERS FICHE DISPOSITIONS GENERALES A TOUS LES SPORTS 2022-2023

En jaune dans le document ci-dessous, modifications par rapport à 2021-2022.

Calendrier

19-oct.	Ly	VOLLEYBALL	Interlycées N°1 : Filles & Garçons	L.ARMAND	Départemental
7-déc.	Ly	VOLLEYBALL	Interlycées N°2 : F&G	LE GRANIER	Départemental
11-janv.	Ly	VOLLEYBALL	Championnat Départemental Ly F, CG & JG	LE GRANIER	Départemental
1-févr.	Ly	VOLLEYBALL	Championnat Académique EE Ly F	HAUTE SAVOIE	Académique
22-mars	Col & Ly	VOLLEYBALL	Championnat Académique EE Minimes, Cadets & Juniors Garçons	HAUTE SAVOIE	Académique
5-avr.	Col	VOLLEYBALL	Critérium Académique Benjamins	HAUTE SAVOIE	Académique
7-juin	Col	BEACHVOLLEY	Festibeach	AIX LES BAINS	Départemental
14-juin	Col	VOLLEYBALL	Critérium Départemental Benjamins & Minimes		Départemental

Critériums Départementaux UNSS Volleyball

1/ COLLEGES :
(POSSIBILITE DE FORMER DES EQUIPES MIXTES EN CAS DE BESOIN)
Si l'équipe est mixte, elle concourra en jeunes gens de la catégorie d'engagement.

REGLEMENT :

- Le jeu au pied n'est pas interdit.
- En 4x4, l'arrière qui attaque doit prendre son impulsion en dehors des 3 mètres.
- Le contre est interdit sur service adverse.
- Organisation de l'arbitrage : 1 arbitre, 1 scoreur, 1 responsable du filet
- changement de serveur après 3 services gagnants (3 points gagnés sur service avec le même serveur) ⇨rotation de l'équipe au service

Nombre minimum de joueurs par équipe pour pouvoir participer au tournoi et être classé de façon exceptionnelle si les regroupements ou équipes mixtes n'ont pas pu être constitués, à savoir :

- MINIMES Niveau 1 :3 minimum.
- MINIMES Niveau 2 :2 minimum.
- Benjamin Niveau 1 :2 minimum.

Dans tous les cas, privilégier le nombre de joueur requis.

RAPPEL :
relance après blocage en 2ème main, à effectuer **dans le mouvement**.
Consignes pédagogiques à l'attention des enseignants : pas d'arrêt, ni de déplacement, ni de réorientation.

Benjamins :

☞ **Niveau 1 : en 3 c 3 – Terrain 6 x 12m - Filet à 2,10 m**
Un seul service
3 touches d'équipes maximum
Blocage autorisé en 2ème contact et pas sur réception. Rejouer la balle dans le mouvement et dans son camp

☞ **Niveau 2 (plus faible) : en 2 c 2 – Terrain 4,5m x 12m - Filet à 2,10 m**
IDEM Niveau 1 sauf service adapté derrière la ligne des 3 mètres = se lancer la balle et la frapper à 2 mains au dessus de la tête (passe)
Blocage autorisé sur le 1er ou 2ème contact pour passe obligatoire (1 seul blocage par échange)

Minimes

☞ **Niveau 1 en 4 c 4 – Terrain 7m x 14m**

- ***Hauteur du filet : Fille : 2,10m- Garçon : 2,24m***

☞ **Niveau 2 en 3 c 3 – Terrain 6mx12m**

- ***Hauteur du filet : Filles 2,10m et Garçons 2,24m***

Idem Niveau 1 Benjamins + droit de faire un pas dans le terrain (environ à 5m du filet)

2/ LYCEES : **Inter Lycées**
sans distinction de catégorie **(VolleyBall en 4c4)**

Modalités Inter lycées :

- Des rencontres **en 4 c 4** toutes catégories avec mixité possible
- **Terrains de 8m x 16m**.
- **Hauteur du Filet : Fille : 2,24m- Garçon : 2,35m**
- 2 sets *gagnants* de 25 points *(3ème set en 15 points si nécessaire)*

Critérium Départemental UNSS Beach Volley Collèges

Tournoi de Beach-Volley sur Herbe

Jeu en 2 contre 2 (+1 remplaçant par équipe)
CATEGORIES: BF/BG/MFCF*/MGCG*
*un(e) cadet(te) max

REGLEMENT VOLLEYBALL APPLIQUÉ :

- Le jeu au pied n'est pas interdit.
- l'arrière qui attaque doit prendre son impulsion en dehors des 3 mètres.
- Le contre est interdit sur service adverse.
- Organisation de l'arbitrage : 1 arbitre, 1 scoreur, 1 responsable du filet
- changement de serveur après 3 services gagnants (3 points gagnés sur service avec le même serveur) ⇨rotation de l'équipe au service.

Benjamins :

☞ **Niveau 1 : en 2 c 2 – Terrain 6 x 12m - Filet à 2,10 m**
Un seul service
3 touches d'équipes maximum
Blocage autorisé en 2ème contact et pas sur réception. Rejouer la balle dans le mouvement et dans son camp.

☞ **Niveau 2 (plus faible) : en 2 c 2 – Terrain 4,5m x 12m - Filet à 2,10 m**
IDEM Niveau 1 sauf service adapté derrière la ligne des 3 mètres = se lancer la balle et la frapper à 2 mains au-dessus de la tête (passe)
Blocage autorisé sur le 1er ou 2ème contact pour passe obligatoire (1 seul blocage par échange)

Minimes

☞ **Niveau 1 en 2 c 2 – Terrain 7m x 14m - Filet : Fille : 2,10m- Garçon : 2,24m (selon possibilités)**

☞ **Niveau 2 en 2 c 2 – Terrain 6mx12m - Filet : Fille : 2,10m**
Idem Niveau 1 Benjamins + droit de faire un pas dans le terrain (environ à 5m du filet) & sur balle d'attaque, frappe smashée ou manchette (pas de feinte).

ATTENTION : relance après blocage en 2ème main, à effectuer dans le mouvement.
Consignes pédagogiques à l'attention des enseignants : pas d'arrêt, ni de déplacement, ni de réorientation.

Championnats départementaux UNSS par équipe d'Établissement Volleyball à 4 Minimes, Cadets et Lycée Filles

COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum pour chaque phase de compétition, sur l'ensemble du Championnat Départemental : - Benjamin(e)s avec B1, B2, B3, - Minimes avec B3, **M1, M2, C1** (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil), - Cadets garçons avec M1, M2, C1, C2 sans limitation de nombre, - Lycée Filles avec M1, M2, C1, C2, J1, J2 sans limitation de nombre. - Juniors Garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre. Mixité interdite			
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Il ne peut pas être d'une autre association sportive. Il peut être joueur lors de la compétition. **Championnat académique :** Obligation d'un jeune officiel (arbitre, juge, ...) minimum de niveau départemental de l'AS. Il peut être joueur lors de la compétition si l'AS a 2 JO niveau départemental. Si l'AS n'a qu'1 JO alors il devra être non joueur.			
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine est **conseillé** et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. **Championnat académique :** un jeune coach minimum départemental. Il peut être joueur (non pris en compte en cas d'égalité). Si le Jeune Coach – Jeune Capitaine (JC/JC) est joueur : -l'adulte est coach n°1 lorsque le le JC/JC est sur le terrain, - le JC/JC devient coach n°1 quand il n'est pas sur le terrain.			
TYPE DE JEU	à 4			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6			
BALLONS	Ballons homologués FFvolley			
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants			
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 sets gagnants			
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants			
MIXITÉ	Pas de mixité			
	Minimes	**Cadets**	**Juniors**	**Lycée Filles**
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 m G : 2,24 m	G : 2,35 m	G : 2,43 m	F : 2,24 m

TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m	8m x 16m
RÉGLEMENT	UNSS à 4	
TENUE DE COMPÉTITION	Maillot d'AS numéroté **(de 1 à 20)** devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit Cf. Règlement fédéral – I - B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs**. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.	

Dispositions particulières Excellence

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Les Championnats Excellence se déroulent au niveau Académique (cf. circulaire académique ou Fiche Sport Nationale).

Ne sont pas autorisées en championnat Excellence :

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir;
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2023 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir) – liste dsiponible sur Opuss avec le mot clef « liste Haut Niveau »

Points attribués et gestion des égalités en championnat Etablissement et Excellence

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait*	0 point

*si Forfait : match gagné 2 ou 3 sets à 0 (25 – 0)

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre en compte le quotient général entre les sets marqués et ceux concédés ;
2. Si une égalité persiste, prendre en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés ;
3. Prendre l'équipe qui possède un Jeune Coach non compétiteur ;
4. ; Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité ;
5. Si une égalité persiste, prendre en compte le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prendre en compte le quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

Responsabilité « Jeunes officiels – vers une génération responsable » :

Les informations suivantes sont issues de la convention signée entre l'UNSS et la FFVolley le 01/10/22 : « Annexe 1 : Passerelles destinées aux Jeunes Officiels ».

1. Le Jeune Arbitre

La CONVENTION entre l'UNSS et la FFVolley précise que le Jeune Officiel ayant obtenu une certification UNSS de niveau académique ou national peut bénéficier d'une équivalence FFVolley, dès lors qu'il est licencié à la FFvolley.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel de volleyball.

a. Passerelle de l'UNSS vers la FFVolley :

1. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification nationale en 6 X 6** (en Championnat de France et obligatoirement par un membre CMN) sera validé Arbitre Jeune FFVolley (ou Arbitre Départemental s'il est âgé de 18 ans ou plus). Le niveau pratique et théorique du jeune sera contrôlé sur un Championnat de France UNSS.
2. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification académique en 6 x 6** : Pas de validation automatique. Charge à la CDA ou à la CRA concernée de vérifier par des épreuves pratiques et / ou théoriques le niveau atteint par le candidat.
3. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification nationale en 4 X 4** : Pas d'équivalence FFVolley. Pas de validation possible Arbitre Jeune FFVolley / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.
4. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification académique en 4x 4** : Pas d'équivalence FFVolley. Pas de validation possible Arbitre Jeune FFVolley / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.

NB : Les demandes de validation peuvent être adressées par l'enseignant d'EPS ou l'élève lui-même à la Commission Départementale d'Arbitrage, à la Commission Régionale d'Arbitrage ou encore auprès de M. Johan Soumy à la Fédération Française de Volley.

b. Passerelle de la FFVolley vers l'UNSS :

1. L'**Arbitre Jeune / Départemental** FFVolley (épreuve pratique et théorique) sera validé Jeune Arbitre Académique UNSS mais se soumettra à l'examen écrit sur un Championnat de France pour une éventuelle validation nationale.

NB : Afin de rendre possible la réciprocité évoquée plus avant, il serait souhaitable qu'un membre de la FFVolley dont les compétences sont reconnues en terme d'arbitrage puisse être présent lors des phases finales des différents Championnats de France UNSS.
Il peut s'agir d'un membre CFA ou Pool des superviseurs CFA ou Arbitre référent géographiquement disponible sur proposition de la CRA concernée par la compétition UNSS.

Communication sera faite des différentes implantations des finales Nationales UNSS à la FFVolley dès lors que le calendrier en sera établi.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.
Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du district de football (CDA).
La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel de ligue. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact avec la ligue de football de votre grande région (CRA).

	CERTIFICATION UNSS	**CORRESPONDANCE FFF**
FOOTBALL À 8 ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT COLLEGE MF / MG MINIMES FILLES EXCELLENCE	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL À 7 ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT CADETS LYCÉES GARÇONS	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL À 7 ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT CADETS LYCÉES FILLES	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL À 11 EXCELLENCE GARÇONS	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL À 11 EXCELLENCE FILLESS	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	

- *JAD : jeune arbitre de district*
- *JAL : jeune arbitre de ligue*

Innovation

Educvolley

Lien pour consulter les ressources du site officiel de la FFVolley.

Annexe 1

ATTESTATION D'AGRÉMENT DES ACCOMPAGNATEURS
ÉQUIPES HORS ENSEIGNANTS EPS

Je soussigné(e)

……

NOM – Prénom

☐ Principal

☐ Proviseur

Agissant en qualité de président de l'Association Sportive de l'établissement

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires, Article 2.4

- Décret n° 86-495 du 14 mars 1986
- J.O du 16 mars 1986
- B.O n° 13 du 13 avril 1986

« L'animation de l'association sportive est assurée par les enseignants d'EPS de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du Comité Directeur »

En conséquence de quoi toute personne encadrant une équipe ou un compétiteur dans une rencontre relevant de l'UNSS devra être en mesure de faire état de la possession de cet agrément, faute de quoi elle se verra exclue de l'aire de compétition et interdite d'encadrement sportif de l'équipe ou du compétiteur ; le non respect de la sanction entraînant la disqualification de l'équipe ou/et du compétiteur.

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Certifie ,

- Que conformément aux statuts de l'UNSS, le comité directeur de l'association sportive agrée

  Mme – Mr

  _____

  en qualité d'animateur de l'association sportive.

- L'authenticité des informations contenues dans ce document.

Signature du Chef d'Établissement

Annexe 2

Points de Pénalité

1 carton rouge	= 2 points
Carton jaune et rouge ensemble (expulsion du set)	= 3 points
Carton jaune et rouge dans 2 mains distinctes (disqualification du match)	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe. Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.